Commission temporaire "Cannabis"

La commission temporaire, en réponse à une auto-saisine du Conseil, a engagé des travaux sur le bilan et l’évolution des politiques publiques liées au cannabis.

Dans un premier temps, sa compétence est d’établir dans le cadre d’un rapport un diagnostic global et partagé, dressant le bilan des politiques publiques relatives au cannabis qui ont été conduites en France.
Dans un second temps, elle rendra un avis contenant des préconisations, construites à partir des constats tirés du rapport et prenant en compte les aspects médicaux, sanitaires, juridiques, éducatifs, économiques et sociétaux du sujet.

Administrateurs

Fabrice BERGERON

TÉLÉPHONE
01 44 43 60 65

fabrice.bergeron@lecese.fr

Loïse LELOUP-VELAY

TÉLÉPHONE
0144436195

Loise.Leloup-velay@lecese.fr

© - copyright CESE - Novembre 2026